



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

*Délégués en exercice : 58*

*Délégués présents : 41*

*Date de convocation : 17 mars 2023*

**DÉLIBÉRATION N° 2023-119-AGDC**

Nomenclature : : 4.1.5 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires– Indemnités aux agents

**OBJET : REMBOURSEMENT D'UN CHARGEUR DE PC PORTABLE A UN AGENT**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

**Etaient présents :**

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

**Etaient excusés :**

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante qu'un agent du Syndicat est parti en formation du 13 au 17 février en ayant oublié le chargeur de son ordinateur portable.

Mme Ingrid LELEUX a fait l'achat un chargeur au cours de sa formation afin de pouvoir utiliser son PC portable. Elle sollicite le Syndicat afin d'être remboursée.

Mme Ingrid LELEUX a remis le matériel au service informatique du Syndicat dès son retour de formation et a fourni la facture d'achat d'un montant de 44,90 €.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- ➔ approuve le remboursement de la somme de 44,90 € à Madame Ingrid LELEUX.

Oui, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le remboursement de la somme de 44,90 € à Madame Ingrid LELEUX.

*Adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Yves GINCHELO

LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CAUSSE